



**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale  
de Meuse

# L'Éducation nationale en Meuse

## Rentrée scolaire 2025





## MOT DE MADAME LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA MEUSE



**L'Éducation nationale porte en Meuse une ambition forte, à la hauteur de ce territoire riche de son histoire, de sa diversité géographique et humaine : permettre à chaque jeune de grandir, d'apprendre et de construire son avenir avec confiance.**

La Meuse, confrontée aux défis de la ruralité, est aussi un territoire d'innovation, de solidarité et d'engagement. C'est pourquoi nous continuerons à développer des partenariats solides avec les collectivités, les services de l'État, les associations culturelles et sportives. Nous accompagnerons les projets pédagogiques ancrés dans la réalité locale tout en favorisant l'ouverture vers l'extérieur. Nous soutiendrons également les initiatives qui renforcent le lien entre l'école, les familles et l'environnement social et économique.

Nous voulons une école à la fois bienveillante et exigeante, qui donne du sens aux apprentissages, développe les compétences sociales et citoyennes, et guide chaque élève vers l'autonomie et l'esprit critique.

Cette rentrée 2025 nous invite à poursuivre collectivement notre mission : offrir aux élèves de la Meuse les conditions d'un apprentissage exigeant, ouvert et porteur d'avenir.

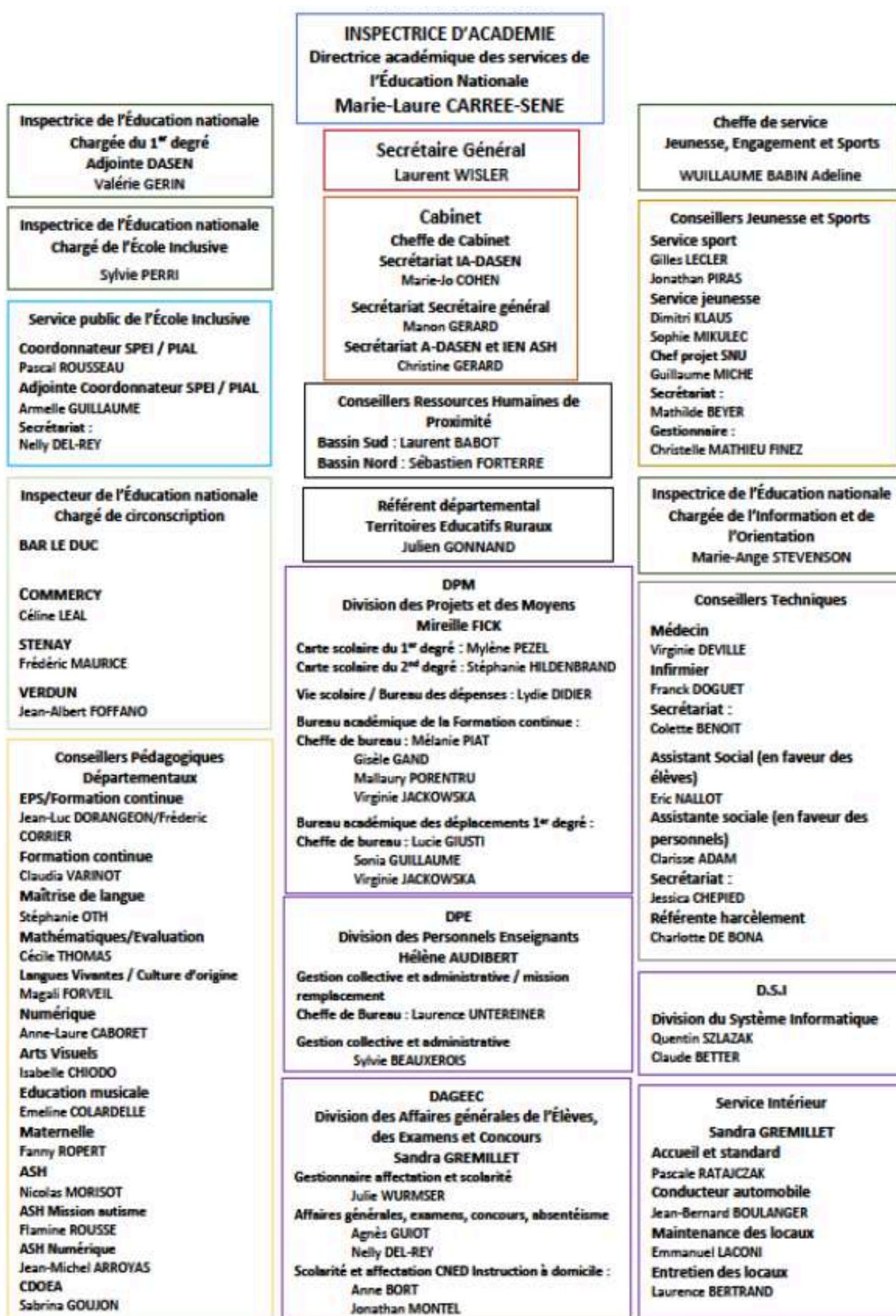
**Marie-Laure Carrée-Sène**

*Directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Meuse*

Organigramme 2025-2026	5
Les priorités de l'année scolaire 2025/2026	6
Valeurs de la République et Laïcité	7
Lutter contre le harcèlement scolaire	8
Remplacer les enseignants absents	9
Réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants	10
Conseil National de la Refondation	11
École inclusive	12
École Inclusive – Éducation Prioritaire	14
Éducation culturelle et artistique	16
Le sport à l'école et les équipements sportifs	17
Service départemental à la jeunesse, à l'Engagement et aux sports	19
La prise en compte de la ruralité	22
Les internats d'excellence dans le second degré	24
L'enseignement des langues vivantes	26
Langues vivantes dans les collèges et lycées	27
Enseignements de spécialités rares dans les collèges et les lycées	28
L'orientation des élèves et l'offre Post-BAC	30
Les services sociaux et de santé en faveur des élèves	32
Les principaux chiffres de l'Éducation Nationale en Meuse	34
Les circonscriptions du 1 <sup>er</sup> degré	35
Les résultats des examens 2025	38

# ORGANIGRAMME 2025 / 2026

## DSDEN DE LA MEUSE



## EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE DE RENTRÉE SCOLAIRE DE MADAME LA MINISTRE D'ÉTAT



**« Tenir la promesse républicaine de l'École ; élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous ».**

Faire réussir chaque élève constitue une priorité nationale, portée et partagée par tous les acteurs de l'École de la République. L'ensemble de la communauté éducative est mobilisé pour garantir à chaque élève l'accompagnement nécessaire à l'expression de son plein potentiel. Cette mobilisation repose sur une coordination féconde entre, d'une part, la politique éducative nationale, garante de l'égalité de traitement et de la lutte résolue contre les déterminismes sociaux, territoriaux ou de genre, et, d'autre part, l'adaptation la plus fine possible des dispositifs aux spécificités locales, afin de répondre au plus près aux attentes des élèves, des équipes pédagogiques et des territoires.

Dans ce cadre, la mission de l'École s'incarne également dans la transmission des valeurs républicaines qui fondent notre communauté nationale. En plaçant la laïcité comme le principe garant de la liberté de conscience et de l'égalité, elle joue un rôle fondamental dans l'émancipation de la jeunesse. L'ouverture sur le monde et la préparation à l'exercice d'une citoyenneté éclairée sont, plus que jamais, au cœur des priorités éducatives qui forment des citoyens responsables et éclairés.

Pour que cette mission puisse pleinement s'accomplir, il est indispensable que l'École offre à chaque élève un cadre sûr et propice aux apprentissages en garantissant la sécurité de chacun dans et aux abords des établissements. L'instauration d'un climat scolaire serein ainsi que la prise en compte du bien-être et de la santé des élèves constituent en effet une condition essentielle à leur réussite et un facteur majeur de leur épanouissement et de leur capacité à envisager l'avenir avec confiance.

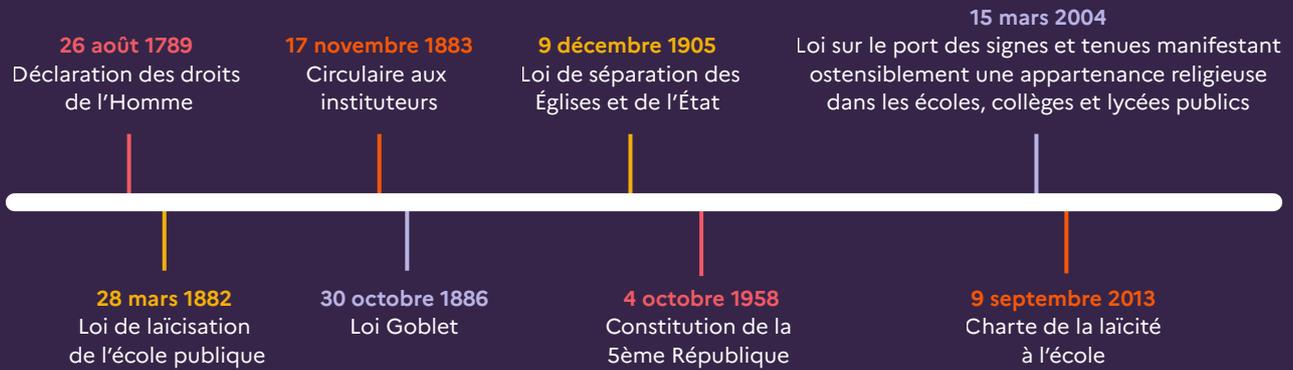
Animée par une exigence constante de justice et de cohésion républicaine, l'École a le devoir de garantir à chaque élève les conditions propices à sa réussite, indépendamment de son origine sociale, de son lieu de résidence ou des spécificités de son environnement. Cette ambition exige une attention particulière portée aux besoins propres de chaque école et de chaque établissement. C'est en tenant compte des réalités du terrain et en adaptant les moyens et les organisations aux contextes locaux que l'École de la République peut pleinement remplir sa mission d'égalité des chances et d'émancipation.

Les priorités de l'année scolaire 2025 / 2026 sont de :

- **Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves ;**
- **Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité ;**
- **Garantir les conditions d'une école qui protège et qui rassemble.**

**Élisabeth Borne**  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

## VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET LAÏCITÉ



### Principes de la République :

- Laïque
- Indivisible
- Démocratique
- Sociale

### Valeurs de la République :

- Liberté
- Egalité
- Fraternité

**L'École a pour mission d'incarner, de faire vivre et de transmettre aux élèves les principes et les valeurs de la République.** Elle mobilise pour cela l'ensemble des personnels, des temps scolaires et des activités éducatives.

Corollaire de leur transmission, le respect des principes et valeurs de la République est par conséquent un impératif pour l'institution scolaire et une garantie, pour les personnels, d'exercer sereinement leur mission. La loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, donne des moyens nouveaux pour garantir le respect de la laïcité et renforce la protection des personnels et des agents publics.

La prise en compte des problématiques de la Laïcité et des Valeurs de la République en Meuse :

- un groupe de travail départemental, constitué depuis plusieurs années, a pour objectif d'acculturer l'ensemble des cadres et des formateurs. Un plan de formation ambitieux a été mis en place : **495 personnels ont été formés, au cours de 9 sessions d'une journée en 2023/2024.**



## LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

### Une ambition nationale :

- assurer le bien-être des élèves pour une scolarité épanouie et conduisant à des parcours de réussite,
- réduire de manière significative le harcèlement en milieu scolaire et le cyberharcèlement à tous les niveaux de la scolarité et dans toutes les structures éducatives de France,
- mieux accompagner les élèves victimes,
- doter les académies et le personnel d'outils pour prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire,
- former tous les personnels éducatifs à la prévention et la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

La prise en compte de la lutte contre le harcèlement au niveau départemental s'appuie sur la stratégie académique, le programme pHARe étant le 1er outil permettant de structurer l'action.

**En Meuse, 100% des structures scolaires ont adhéré au programme et les parents d'élèves font aussi l'objet d'une information sur le dispositif.** Au cours de l'année scolaire 2024/2025, 52 situations de harcèlement ont été suivies par la DSDEN de la Meuse, 14 pour le 1er degré et 38 dans le 2nd degré.

La totalité des écoles et établissements ont participé à la Journée Non au Harcèlement le 7 novembre 2024.

39 écoles et établissements ont participé au Prix Non au harcèlement. Le collège les Cuvelles de Vaucouleurs et l'école des Sources de la Vaise de Maxey-sur-Vaise ont été primés au niveau académique.

Les partenariats locaux ont permis de développer des actions concertées qui participent à une prévention plus globale et resserrent les liens entre les acteurs de la lutte contre le harcèlement. Police, gendarmerie, justice et collectivités locales sont mobilisées.

**Définition du harcèlement scolaire :** « Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves ». Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement. (définition établie par Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen, 1993) (Circulaire n° 2013-100 du 13-8-2013) Art. L. 111-6.- du Code de l'Éducation « Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire »



N° de téléphone d'alerte  
**3018**

## REPLACER LES ENSEIGNANTS ABSENTS

**Le remplacement des enseignants absents est une priorité nationale qui se décline dans l'académie de Nancy-Metz.**

**Pour le 1er degré, en Meuse,** en dépit des cartes scolaires réduisant le vivier d'enseignants, les moyens en professeurs des écoles remplaçants ont été maintenus. Pour une mission optimale de remplacement dans le 1er degré, la stratégie départementale fixe, dans l'ordre, les priorités suivantes : remplacer les absences dans les écoles à une seule classe, favoriser l'enseignement élémentaire tout en tenant compte de la durée de l'absence.

D'un point de vue qualitatif et dans l'intérêt des élèves, il est privilégié d'affecter régulièrement les mêmes remplaçants dans les classes qui le nécessitent.

Les moyens consacrés au remplacement dans le cadre de la formation continue, grâce à une bonne anticipation, permettent d'avoir une visibilité des moyens restants, mis à disposition pour compléter les absences ponctuelles d'enseignants.

Pour la rentrée 2025 sont prévus :

- **103 postes d'enseignants remplaçants**

**Pour le 2nd degré,** les démarches afin d'atteindre les objectifs ont consisté à suivre avec précision les besoins, améliorer le dispositif de recrutement des personnels contractuels, créer une brigade numérique de remplacement.

Afin de suivre plus précisément les besoins les services académiques ont déployé des outils afin d'assurer une meilleure répartition territoriale des ressources en remplacement, un ciblage plus précis des besoins en ressources disciplinaires et territoriales.

Un partenariat est développé avec France Travail dans le cadre d'une convention régionale dans l'optique de développer du sourcing, des salons de l'emploi et des périodes d'immersion pour certains candidats souhaitant découvrir le métier d'enseignant et l'environnement professionnel.

Les contractuels recrutés suivent une formation à leur entrée dans l'emploi et sont accompagnés pour préparer les concours.





Le métier d'enseignant fait face depuis plusieurs années à une crise d'attractivité, ayant pour conséquences principales une diminution des candidats aux concours, et une difficulté à pouvoir l'ensemble des postes ouverts.

Pour tenter de remédier à ces problèmes, le recrutement et la formation initiale des enseignants vont être considérablement réformés dès la rentrée 2025.

Les principaux changements annoncés sont les suivants :

- Repositionnement des concours d'enseignants à BAC+3** : les concours concernés par cette réforme sont le concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes), le certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), le concours de conseiller principal d'éducation (CPE), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) et les sections d'enseignement général (sciences et techniques médico-sociales, économie et gestion, biotechnologie) du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP). Ainsi, dès automne 2025, les étudiants en licence auront la possibilité de s'inscrire aux sessions de ces concours pour le printemps 2026.
- Création d'une nouvelle licence dédiée au professorat des écoles**, ayant pour objectifs de consolider ses connaissances fondamentales, acquérir des connaissances pédagogiques, connaître et mettre en œuvre les principes et valeurs de la République, et découvrir progressivement le métier de professeur des écoles avec un stage de 10 semaines d'observation et de pratique accompagnée. Si cette nouvelle licence ne devrait voir le jour qu'à partir de la rentrée 2026, des modules de préparation aux concours pourront être suivis par les étudiants de licence dès la rentrée 2025.
- Création de nouveaux masters professionnalisant** au sein de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé, pour l'enseignement public) et à l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (Isfec, pour l'enseignement privé), auxquels se formeront les lauréats des concours des 1er et 2nd degré. Les étudiants de ces masters bénéficieront du statut d'élève fonctionnaire en M1, et de fonctionnaire stagiaire en M2. Ces deux années de masters seront axées sur la préparation des étudiants à l'entrée progressive dans le métier d'enseignant, par le biais de stages et de mises en responsabilité à mi-temps devant des élèves. Afin de contribuer à renforcer l'attractivité de cette formation, les lauréats de concours seront rémunérés au cours de ces deux années (environ 1 400 € nets/mois pour le M1 et 1 800 € nets/mois pour le M2).

## CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION LIMITATION DES EFFECTIFS EN CLASSE



CONSEIL NATIONAL  
DE LA REFONDATION

### Transformer l'école en faisant confiance aux acteurs de terrain

Depuis septembre 2022, dans le cadre de la stratégie académique d'accompagnement des besoins des territoires, les écoles, collèges et lycées meusiens sont encouragés à se mobiliser et à recourir au Conseil National de la Refondation (CNR) pour mettre en place des projets à portée pédagogique.

L'ambition :

**Faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien-être des élèves et à réduire les inégalités : « Notre école, faisons-la ensemble. »**

En Meuse, afin de soutenir l'enthousiasme des porteurs de projets, des équipes en charge du 1er et 2nd degré, composées de conseillers et d'inspecteurs accompagnent l'élaboration des projets.

25 projets ont été validés (12 dans le 1er degré et 13 dans le 2nd degré) pour un financement global de 413 982 €.

Dans le second degré, les collèges s'engagent davantage que les lycées. Dans leur démarche, les établissements profitent de ce travail pour identifier les besoins en formation et trouver les moyens d'y répondre via l'École académique de formation.

### Dédoubler les classes en éducation prioritaire et limiter les effectifs à 24 partout ailleurs

L'ambition est de :

- réduire les inégalités dès le plus jeune âge,
- améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en créant des conditions d'apprentissage optimales pour les élèves.

Ces deux mesures, complémentaires, illustrent la priorité donnée à l'école primaire.



**100% des classes en Éducation prioritaire en Meuse respectent la clause de dédoublement.**

**100 % des élèves meusiens en GS, CP et CE1 sont dans des classes comptant au maximum 24 élèves.**

### Déploiement des Pôles d'Appui à la Scolarité en Meuse

À la suite du déploiement des Pôles d'appui à la scolarité dans quatre départements préfigurateurs, la Meuse met en œuvre ces nouveaux dispositifs à compter de la rentrée 2025. L'objectif de ces pôles est **d'améliorer la scolarité de tous les élèves en proposant des réponses plus adaptées à leurs besoins.**

Les PAS remplacent les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL). À la différence des PIAL, dédiés aux élèves en situation de handicap, les PAS adoptent une approche globale : ils ont vocation à apporter une aide et un soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès aux apprentissages.

Chaque PAS repose sur un binôme permanent composé d'un coordonnateur issu de l'Éducation nationale et d'un éducateur spécialisé relevant du secteur médico-social, déployé par l'ARS. Ce binôme agit sous l'autorité conjointe de la directrice académique (DASEN) et de la déléguée territoriale de l'ARS. Ensemble, elles mobilisent une équipe composée, de professionnels de l'Éducation nationale et/ou du secteur médico-social.

**Les parents ou les représentants légaux de l'élève peuvent saisir directement le PAS, tout comme les enseignants, les directeurs d'école ou les chefs d'établissement.**

Cette équipe peut proposer à la famille de l'élève plusieurs réponses de 1er niveau :

- des aménagements pédagogiques
- l'attribution d'un matériel pédagogique adapté
- un soutien pédagogique et éducatif par un personnel de l'éducation nationale
- un soutien éducatif par un personnel médico-social

Ces réponses co-construites avec la famille et l'établissement scolaire, sont accompagnées le PAS pour leur mise en œuvre.



### Dispositifs ULIS - SEGPA

L'ambition :

**Le perfectionnement d'un service public de l'école inclusive pour pouvoir proposer à chaque élève à besoin éducatif particulier une solution adaptée.** Afin de répondre à la demande, conformément aux préconisations du Ministère, le département poursuit le déploiement des dispositifs ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire) dans le second degré. 22 dispositifs sont ouverts, dont 2 dispositifs inter degré supplémentaires à la rentrée 2025 implantés à VAUBECOURT et DAMVILLERS.

L'ensemble de cette structuration est complété par un dispositif JOB ULIS, implanté à Verdun, proposant un accompagnement spécifique à l'entrée dans la vie professionnelle.

Le champ de l'autisme fait l'objet d'une attention particulière ; ainsi le département est doté de 2 UEMA (Unités externalisées maternelle autisme), 1 UEEA (unité externalisée élémentaire autisme) et 1 dispositif ULIS TSA (Troubles du spectre de l'autisme) implantés dans des écoles maternelles et élémentaires.

**L'accompagnement des élèves notifiés est une préoccupation forte du territoire**, qui aboutit à ce qu'il y ait peu d'élèves en situation de handicap sans solution, notamment grâce au processus de notification adopté par la Maison départementale des personnes handicapées. Pour apporter une réponse de proximité à des élèves de 14 à 20 ans qui ont un besoin d'accompagnement éducatif soutenu dans la construction de leur parcours scolaire et professionnel, un dispositif ULIS 2nd degré renforcé par un plateau technique médico-social a ouvert à Stenay à la rentrée 2023.

**Le département compte :**

- **19 ULIS école**
- **19 ULIS collège**
- **3 ULIS école - collège**
- **3 ULIS Lycée Professionnel**
- **1 ULIS renforcée (Collège/Lycée professionnel)**
- **1 dispositif JOB ULIS**

5 collèges en Meuse bénéficient d'une Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : STENAY-ETAIN – VERDUN - COMMERCY - BAR LE DUC. Les enseignements adaptés accueillent des élèves de la 6ème à la 3ème présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. Le dispositif représente alors un appui répondant aux besoins de chaque élève. Les élèves sont pré-orientés dès le CM2 vers la 6ème inclusive par le biais d'une commission.

### Les AESH

Les AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) sont des personnels chargés d'accompagner la scolarité des élèves en situation de handicap. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif. Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins. 846 élèves bénéficient d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées pour un accompagnement humain à la rentrée 2024/2025. **Cet accompagnement est assuré par plus de 360 AESH.**

### Les Unités d'enseignement des établissements médico-sociaux

Au cours de son parcours, **l'élève en situation de handicap peut être accompagné par un établissement médico-social**. Ces établissements médico-sociaux, publics ou privés, se caractérisent par des spécificités qui permettent de répondre aux besoins des enfants et adolescents suite à une notification de la M.D.P.H. Ainsi, on distingue :

- les instituts médico-éducatifs (IME) qui accueillent les enfants et les adolescents atteints de déficiences mentales ;
- les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) qui accueillent les jeunes souffrant de troubles de la conduite et du comportement. Des enseignants spécialisés sont présents dans ces établissements dans le cadre des unités d'enseignement qui peuvent être internes (UEI) à l'établissement médico-social ou bien externalisées au sein d'un établissement scolaire (UEE). Le département compte : - 11 UEE - 12 UEI.

### Le matériel pédagogique adapté

La DSDEN, sur prescription de la MDPH et par convention, met à disposition des élèves en situation de handicap du matériel adapté à leurs besoins.

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, **269 matériels adaptés correspondant à 88 notifications MDPH ont été livrés aux élèves et se sont réparties entre le primaire (44 %) et le secondaire (56%).**



## ÉCOLE INCLUSIVE – ÉDUCATION PRIORITAIRE

Établissement	ULIS	SEGPA
ANCEMONT - Louis de Broglie	X	
ANCERVILLE - Émilie Carles	X	
BAR-LE-DUC - Raymond Poincaré	X	
BAR-LE-DUC - Jacques Prévert	X	X
BAR-LE-DUC - André Theuriet	X	
BOULIGNY - Pierre et Marie Curie		
CLERMONT-EN-ARGONNE - De l'Argonne		
COMMERCY - Les Tilleuls	X	X
DAMVILLERS - Jules Bastien Lepage	X	
ÉTAIN - Louise Michel	X	X
FRESNES-EN-WOEVRE - Louis Pergaud	X	
GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU - Val D'Ornois		
LIGNY-EN-BARROIS - Robert Aubry	X	X
MONTMEDY - Jean D'Allamont		
REVIGNY-SUR-ORNAIN - Jean Moulin	X	
SAINT-MIHIEL - Les Avrils	X	
STENAY - Alfred Kastler	X	X
THIERVILLE-SUR-MEUSE - Saint-Exupéry	X	
VAUBÉCOURT - Émilie du Châtelet	X	
VAUCOULEURS - Les Cuvelles	X	
VERDUN - Maurice Barrès	X	X
VERDUN - Buvignier	X	

### L'éducation prioritaire

Le périmètre de l'éducation prioritaire retenu pour la Meuse en 2015 comprend certains quartiers des deux principales villes (Bar-le-Duc et Verdun) et un secteur lié à la ruralité (Stenay). Le département compte ainsi 3 réseaux d'éducation prioritaire :

- 1 REP+ à Bar-le-Duc : 1 collège et 2 écoles
- 1 REP à Stenay : 1 collège et 2 écoles
- 1 REP à Verdun : 1 collège et 3 écoles

Bar-le-Duc	Stenay	Verdun
Collège J. Prévert	Collège A. Kastler	Collège M. Barrès
Ecole maternelle J. Cocteau	Ecole maternelle les Courlis	Ecole primaire Porte de France
Ecole élémentaire C. Claudel	Ecole élémentaire A. Toussaint	Ecole maternelle J. Prévert
		Ecole élémentaire L. Michel



### Offrir à chaque élève une éducation artistique et culturelle

L'ambition :

Faire en sorte que l'école offre à chaque élève une éducation artistique et culturelle (EAC). Mobiliser l'ensemble des acteurs culturels et des collectivités territoriales autour de cette ambition.

En lien avec la politique artistique et culturelle académique, l'accès à la culture est une priorité.

Le pilotage territorial est assuré par la déléguée académique pour l'action culturelle. Suivant la feuille de route académique, elle facilite les relations avec les collectivités et les structures. La Meuse compte 4 contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle co-signés (collectivités Éducation Nationale). 2 autres sont en cours (construction ou signature) ; à court terme, le département sera couvert.



67 % d'élèves meusiens ont profité d'au moins une action EAC

Le projet « **Concept** » (Centre Ouvert sur le Numérique, la Culture, l'Epanouissement Personnel et le Travail) mis en place sur le territoire de Montmédy illustre la volonté de donner accès à toutes les formes d'expressions culturelles et permet de s'engager dans différentes formes de créations



Fresque murale réalisée par des élèves de l'école Les Capucins à Commercy

## LE SPORT À L'ÉCOLE ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

**Assurer 30 minutes de sport par jour à l'école et 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens**

L'ambition :

**Promouvoir l'activité physique chez les élèves dès le plus jeune âge** selon des modalités adaptées à chaque âge dès l'école élémentaire.

**Dans le 1er degré**, une grande majorité d'écoles élémentaires et primaires déclarent mettre en œuvre les 30' APQ en complément des séances d'Éducation physique et sportive (EPS).

L'accompagnement des écoles dans le déploiement des 30' APQ par l'équipe départementale EPS se fait grâce à la mise à disposition d'un document pour le pilotage par le directeur d'école (« Mise en œuvre des 30' APQ ») à annexer au projet d'école. Il s'agit prioritairement de s'appuyer sur l'existant pour valoriser ce qui se fait déjà, et accompagner au plus près des équipes et des ressources à disposition.

**Dans le 2nd degré**, les établissements scolaires en éducation prioritaire meusiens sont pleinement entrés dans le dispositif. Pour répondre à l'objectif, en dépit d'une offre sportive peu développée dans certaines zones géographiques, une concertation active s'est instaurée. (APQ : Activité Physique Quotidienne)

Savoir rouler à vélo 517 attestations ont été délivrées en collaboration avec l'USEP 55, les collectivités et plusieurs associations de cyclisme du département. **Le dispositif sera reconduit pour cette nouvelle année scolaire.**

Aisance aquatique et Savoir nager 20 classes (environ 500 élèves) de l'agglomération Meuse Grand Sud (centres nautiques de Bar le Duc et de Ligny en Barrois) et du centre nautique intercommunal du Sammiellois ont participé au projet Classes bleues. 380 classes (environ 9000 élèves) ont bénéficié d'un module d'enseignement de la natation. **65 % des élèves ont validé l'ASNS** (attestation du savoir-nager en sécurité).



*Initiation au golf pour des élèves de cycle 3*

## SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES DANS LE SECOND DEGRÉ

### SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE DANS LE SECOND DEGRÉ

Établissement	Section sportive
ANCERVILLE - Émilie Carles	Canoë-kayak
BAR-LE-DUC - Raymond Poincaré	Handball
BAR-LE-DUC - Jacques Prévert	Escrime - Judo - Tennis
BAR-LE-DUC - André Theuriet	Football
BAR-LE-DUC - Saint Louis Jean-Paul 2	Golf - Handball
BAR-LE-DUC - LP E. Zola	Football
CLERMONT-EN-ARGONNE - De l'Argonne	Badminton - Handball (site de Clermont)
COMMERCY - Les Tilleuls	Football
COMMERCY - H. Vogt	Danse
ÉTAIN - Louise Michel	Football
FRESNES-EN-WOEVRE - Louis Pergaud	Football
LIGNY-EN-BARROIS - Robert Aubry	Football
MONTMEDY - Jean D'Allamont	Escalade - Football
REVIGNY-SUR-ORNAIN - Jean Moulin	Football
SAINT-MIHIEL - Les Avrils	Canoë-kayak - Football - Handball féminin - Gymnastique
STENAY - Alfred Kastler	Judo
THIERVILLE-SUR-MEUSE - Saint-Exupéry	Basket-ball
VERDUN - Maurice Barrès	Aviron
VERDUN - Buvignier	Aviron - Football
VERDUN - Sainte Anne	Tennis de table - VTT - Natation
VERDUN - LPO J.A. Margueritte	SSS Aviron - SES Aviron
VERDUN - LP Freyssinet	Trail

## SERVICE DÉPARTEMENTAL À LA JEUNESSE, À L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)



Le SDJES met en œuvre les politiques publiques relatives au développement de la vie associative, des pratiques sportives et éducatives, à la protection des mineurs et des pratiquants, à la jeunesse, à l'engagement et à l'éducation populaire.

**Il anime notamment des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de la mobilité internationale des jeunes, pour le développement et l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat.**

Il est en outre compétent en matière d'accueils collectifs de mineurs dont il s'assure de leur qualité éducative et de leur sécurité.

### JEUNESSE

#### Les accueils collectifs de mineurs (ACM) :

La Meuse comptabilise **79 organisateurs d'accueils collectifs de mineurs périscolaires**. En période estivale, ce sont environ 180 accueils extrascolaires organisés. Les ACM offrent un temps d'éducation complémentaire à celui de l'école et à celui passé en famille.

Il convient donc de mettre en place des contrôles réguliers des accueils collectifs de mineurs, aussi bien sur le plan administratif que sur le plan pédagogique, afin de renforcer la qualité éducative des activités pédagogiques proposées et de veiller à la protection des mineurs.

#### Le Fonds de Développement à la Vie Associative (FDVA)

Le FDVA est destiné à toutes les associations qui mènent des activités en cohérence avec leur projet associatif et qui concourent au dynamisme local en faisant appel régulièrement à des bénévoles. **En 2025, 106 projets ont été financés pour un montant de 290 690€.**

#### Le « Guid'asso »

Les associations jouent un rôle fondamental dans la vie collective de la Nation et le fonctionnement de notre modèle de société. Un dispositif de structuration et de mise en réseau des acteurs de l'accompagnement des associations a été élaboré : « **Guid'asso** ».

L'objectif est de mettre en œuvre une politique de l'accompagnement associatif agile et renouvelée qui permette une réponse adaptée aux besoins des porteurs de projets et des pour une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois.

Les associations tout au long de leur parcours de vie, favorise de manière structurelle leur renforcement et soutienne le développement du tissu associatif local.



## ENGAGEMENT

### Généraliser le Service national universel (SNU)

Le SNU est un parcours citoyen ouvert aux jeunes de 15 à 17 ans destiné à transmettre un socle républicain, à renforcer la cohésion nationale et conforter l'insertion sociale des jeunes volontaires.

2 phases :

- 1 séjour de cohésion de 12 jours,
- 1 mission d'intérêt général de 84 heures.

En 2024-25, **96 meusiens ont participé aux séjours de cohésion.**

Le département de la Meuse a accueilli 750 jeunes venant du Grand Est, de Bourgogne Franche Comte et d'Île de France au cours de 9 séjours. Pour 2025, le dispositif est reconduit selon des modalités différentes : un séjour de cohésion 5 jours sur le temps scolaire.

### Favoriser l'engagement civique des jeunes

#### La Mission d'intérêt général (MIG) du SNU et 1er engagement court pour les jeunes

Les jeunes ayant effectué leur séjour de cohésion peuvent choisir une cause qu'ils souhaitent soutenir au travers de la MIG. Ceci, dans le but de se sentir pleinement utiles à la société. En 2024, **ce fut une première expérience au service de notre territoire, la Meuse, des associations, des collectivités et de l'État pour 70 jeunes.**

A l'issue, s'ils le souhaitent, les jeunes peuvent poursuivre l'expérience avec un temps d'engagement plus long qui peut prendre plusieurs formes.

### Le service civique

Ce dispositif a pour ambition de permettre à tous les jeunes entre 16 et 25 ans de s'engager pour une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, 8 mois en moyenne. Il fête aujourd'hui ses 15 ans et représente plus de 500 000 euros de budget annuel pour le département de la Meuse

C'est une expérience unique proposée aux jeunes, volontaires, de réaliser une mission au service de tous. Cet engagement contribue à leur intégration civique et à leur insertion professionnelle.

**En 2024, 200 jeunes ont réalisé vécue l'expérience d'un service civique en Meuse.**

### Les classes et lycées engagés

Durant l'année scolaire 2024-25, **5 classes engagées au niveau de la 2<sup>nd</sup>e et de la 1<sup>ère</sup> année de CAP ont développé des projets pédagogiques autour du sport, de la défense et de la mémoire :**

- Lycée des métiers Alfred Kastler : Défense mémoire
- Lycée professionnel Alain-Fournier Défense mémoire
- Lycée professionnel Eugène Freyssinet : Défense mémoire
- Lycée Raymond Poincaré : Défense mémoire
- Lycée Raymond Poincaré : Sport

Ce dispositif valorise et renforce la dynamique portée par les établissements meusiens.



## SPORTS

Le SDJES déploie différents dispositifs au service des élèves du 1er et du 2nd degrés :

### Les savoirs fondamentaux

· Le savoir rouler à vélo (SRAV) vise à former les enfants à la pratique autonome et sécurisée du vélo, en respect du code de la route. Il se déroule en trois paliers et s'achève par la délivrance d'une attestation. La formation est gratuite, d'une durée minimale de 10 heures, et peut avoir lieu sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire.

En 2024-25, **831 attestations ont été délivrées dans le département.**

- Le savoir nager en sécurité (SNS) permet à un enfant d'acquérir les bases de la nage pour assurer sa sécurité dans l'eau. **101 enfants ont validé leur attestation hors temps scolaire en 2024-25.**
- Le dispositif aisance aquatique, destiné aux 4-6 ans (et jusqu'à 18 ans pour les enfants en situation de handicap), vise à familiariser les plus jeunes avec le milieu aquatique. En 2024-25, 374 enfants y ont participé en Meuse.

### Les 2 heures de sport supplémentaires au collège

Ce dispositif offre à des collégiens deux heures d'activités sportives supplémentaires par semaine, sur temps périscolaire, pour renforcer leur engagement et leur épanouissement.

En Meuse, trois collèges sont engagés dans ce dispositif :

- Collège Maurice Barrès (Verdun) : 25 élèves (activités : boxe française, basket)
- Collège Jean Allamont (Montmédy) : 20 élèves (préparation physique généralisée)
- Collège Jacques Prévert (Bar-le-Duc) : 10 élèves (double dutch, carabine laser)

Au total, **55 élèves ont bénéficié du dispositif au cours de l'année scolaire 2024-25.**

Chaque établissement reçoit une subvention de 50 € par élève.

### Étendre le Pass'Sport

Depuis sa création en 2021, le Pass'Sport a permis à plus de 3,5 millions de jeunes d'avoir accès à une pratique sportive régulière. A 14 ans, près d'un collégien sur cinq n'a pas d'activité sportive régulière, notamment face à une contrainte liée au coup.

En 2024-25, **3 542 Pass'Sport ont été délivrés, contre 3 260 en 2023, soit une progression de +8,65 %.** Cette hausse est également observable du côté des clubs partenaires, qui passent de 211 à 226 sur la même période (+7,1 %), avec une montée en puissance significative entre le 2 décembre 2024 (188 clubs) et le 12 février 2025 (226 clubs). Ces données confirment l'engagement croissant du tissu sportif local.



### Observatoire des dynamiques rurales

La plan "France ruralité" a été lancé par le gouvernement en juin 2023 et prévoyait la création d'une instance départementale de dialogue, de concertation et de pilotage, présidée par le préfet et le DASEN, à partir de l'automne 2023.

Cette instance a pris la forme d'un **Observatoire des dynamiques rurales**, pour donner aux élus une visibilité à 3 ans sur la carte scolaire.

Dès novembre 2023, M. Aubert, Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale, a invité les élus de toutes les collectivités ayant la compétence scolaire du premier degré dans le département. Plus de 60 personnes étaient présentes dans les locaux de la CCI. La réunion a permis une présentation de l'évolution à trois ans des effectifs scolaires dans tous les territoires. Au cours de cette réunion, l'état bâti des locaux et les conditions de transport des élèves ont aussi été évoqués.

Depuis novembre 2023, **cet observatoire se réunit régulièrement**, en amont des opérations de carte scolaire.

Le 4 juillet 2025, la nouvelle Inspectrice d'Académie-Directrice académique des services de l'Éducation Nationale, Marie-Laure Carrée-Sène a réuni les élus dans le cadre d'un nouvel observatoire des dynamiques rurales.

Ce fut l'occasion de poursuivre le travail engagé sur les projections d'effectifs à trois ans mais aussi d'échanger sur la mission partagée entre l'Éducation Nationale (DSDEN et SDJES) et les élus autour d'un objectif commun : **apprendre et grandir en Meuse**.

### Les Territoires Éducatifs Ruraux (TER)

Dispositif lancé en janvier 2021, le programme TER s'est déployé dans trois académies dont l'académie de Nancy-Metz. L'objectif du programme est de **créer un réseau de coopération autour de l'école afin de développer l'ambition et la mobilité des jeunes à travers plusieurs dimensions, les apprentissages et l'offre sportive et culturelle**. Les forces, les réussites et les leviers sont identifiés pour accompagner au mieux les élèves et leur famille. Chaque TER est organisé en réseau autour d'un collège et des écoles du bassin de recrutement. Un financement est alloué pour chacun afin de pouvoir mener des actions spécifiques, décidées en comité de pilotage. Le réseau se compose d'un collège et de ses écoles de rattachement afin de s'appuyer sur une dynamique commune de continuité et de cohérence du parcours de l'enfant.

**Les trois TER des collèges de Damvillers, Montmédy et de Stenay constituent le réseau de TER « Ciel de Meuse ». Deux nouveaux réseaux ont été mis en place suite à la signature de deux nouvelles conventions à la rentrée 2024. Il s'agit des réseaux « Argonne » et « Meuse Est ».**



<b>TER de Damvillers Codecom Damvillers-Spincourt</b>	<b>TER de Montmédy Codecom de Montmédy</b>	<b>TER de Stenay Codecom de Stenay-Val dunois</b>
Collège de Damvillers	Collège de Montmédy	Cité scolaire de Stenay
-Ecole élémentaire de BILLY - SOUS-MANGIENNES -Ecole primaire de DAMVILLERS -Ecole élémentaire de DANNE-VOUX -Ecole élémentaire de MANGIENNES -Ecole maternelle SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN -Ecole primaire de SIVRY-SUR-MEUSE	-Ecole primaire des trois vallées à ECOUVIEZ -Ecole primaire de JUVIGNY-SUR-LOISON -Ecole primaire les petits moulins à MARVILLE -Ecole maternelle de MONTMEDY -Ecole élémentaire Georges Brassens à MONTMEDY	-Ecole primaire de DUN-SUR-MEUSE -Ecole primaire de LANEUVILLE-SUR-MEUSE -Ecole primaire de MOUZAY -Ecole élémentaire les Courlis à STENAY -Ecole maternelle les Courlis à STENAY

<b>TER de l'Argonne</b>	<b>TER de l'Est</b>
<b>Collège de Clermont-en-Argonne Codecom Meuse Argonne</b>  Ecoles de Clermont en Argonne (élémentaire et maternelle); des Islettes, de Varennes en Argonne et de Montfaucon	<b>Collège d'Etain Codecom du pays d'Etain</b>  Ecoles d'Etain (élémentaire et maternelle), de Buzy, d'Eix et de Spincourt
<b>Collège de Vaubécourt Codecom Aire à l'Argonne</b>  Ecoles de Triaucourt en Argonne, Vaubécourt, Nubécourt et des Hauts de Chée	<b>Collège de Fresnes -en -Woëvre Codecom du territoire de Fresnes</b>  Ecoles de Fresnes en Woëvre (élémentaire et maternelle) et de Saint Maurice sous les côtes
	<b>Collège de Boulogny Mairie de Boulogny</b>  Ecoles de Boulogny (élémentaire et maternelle) et de Dommary-Baroncourt

Levier de justice sociale et de dynamisme des territoires, notamment ruraux, l'internat du XXI<sup>ème</sup> siècle, tel qu'il se dessine, est bien plus qu'une solution d'hébergement. C'est un projet pédagogique avec un mode de fonctionnement adapté aux besoins des élèves et de leur famille.

En offrant un **cadre propice au travail et un accompagnement au plus près des besoins des élèves**, les internats d'excellence sont des lieux d'épanouissement et de réussite scolaire. Les internats d'excellence permettent à des collégiens et des lycéens motivés d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé.

#### 4 établissements sont labellisés internat d'excellence en Meuse :

- Lycée professionnel Émile Zola de Bar-le-Duc,
- Lycée polyvalent Henri Vogt de Commercy,
- Collège Robert Aubry de Ligny-en-Barrois,
- Cité scolaire Alfred Kastler de Stenay.

#### Carte des autres internats :

- Lycée général et technologique Raymond Poincaré de Bar-le-Duc
- Lycée professionnel Freyssinet-Alain-Fournier de Verdun
- Lycée des métiers Jean-Auguste Margueritte de Verdun



#### Internats d'excellence ruralité

Dans le cadre du plan France Ruralités, rendu public le 15 juin 2023, le ministère de l'Éducation nationale a voulu aller plus loin et répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux en lançant la labellisation des internats d'excellence-ruralité.

Un arrêté a été pris le 24 octobre 2023 pour l'appel à projets des internats d'excellence relevant du plan France ruralités. Il est accompagné d'un cahier des charges comprenant les critères précis à remplir pour présenter les projets.

Le 5 juillet 2024, un arrêté ministériel a publié la liste des projets retenus pour cette première labellisation d'internat d'excellence ruralité et le projet présenté en Meuse en fait partie. Il s'agit de la cité scolaire Alfred Kastler de Stenay qui accueille des lycéens et des collégiens.





### Langues vivantes 2025-2026

Le renforcement de l'exposition aux langues vivantes reste une priorité du ministère de l'Éducation nationale.

Au sein de l'académie de Nancy-Metz, **cette politique éducative est déployée sur l'ensemble du parcours scolaire des élèves** (premier et second degré). Les parcours linguistiques renforcés, les projets dédiés et la formation dispensée aux professeurs y contribuent.

#### Dans le département de la Meuse - Premier degré

L'apprentissage des langues vivantes et l'ouverture européenne et internationale sont une réalité dès l'enseignement primaire. Dans la perspective du renforcement de l'enseignement des langues vivantes et notamment de l'allemand dans l'académie, les professeurs ont bénéficié de sessions de formation, en circonscription dans le cadre des plans d'animations pédagogiques, et au niveau de chaque département dans le cadre du plan académique de formation, pour développer leurs compétences didactiques et linguistiques.

**Un déploiement de dispositifs bilingues Écoles Elysée pour l'apprentissage précoce de l'allemand concerne cette année 5 écoles maternelle.** A cette rentrée, **d'autres dispositifs proposant l'Enseignement de Matières Intégrées en Langue Étrangère : EMILE** (anglais ou allemand) **concernent dix classes réparties sur le territoire.**

Enfin, le programme des assistants de langues étrangères porté par France Éducation International offre aux élèves une ouverture authentique sur la culture de l'aire linguistique étudiée. A cette rentrée nous accueillons 4 assistants partagés avec le second degré.



Rencontre école maternelle Elysée Charles Perrault et la Kita de Völklingen- juin 2025

Établissement	Section bilangue en 6ème (anglais-allemand)	Anglais 1	Allemand 2 (de la 5ème à la 3ème)	Espagnol 2	Italien 2
ANCEMONT - Louis de Broglie	X	X	X	X	
ANCERVILLE - Émilie Carles	X	X		X	
BAR-LE-DUC - Raymond Poincaré	X	X	X	X	
BAR-LE-DUC - Jacques Prévert	X	X	X	X	
BAR-LE-DUC - André Theuriot	X	X	X	X	
BOULIGNY - Pierre et Marie Curie	X (1)	X	X		
CLERMONT-EN-ARGONNE - De l'Argonne	X	X	X	X (site de Clermont)	
COMMERCY - Les Tilleuls	X	X	X	X	X
DAMVILLERS - Jules Bastien Lepage	X (1)	X	X		
ÉTAIN - Louise Michel	X	X	X	X	
FRESNES-EN-WOEVRE - Louis Pergaud	X	X	X	X	
GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU - Val D'Ornois	X	X	X	X	
LIGNY-EN-BARROIS - Robert Aubry	X	X	X	X	
MONTMEDY - Jean D'Allamont	X (1)	X	X		
REVIGNY-SUR-ORNAIN - Jean Moulin	X	X	X	X	
SAINT-MIHIEL - Les Avrils	X	X	X	X	
STENAY - Alfred Kastler	X	X	X		X
THIERVILLE-SUR-MEUSE - Saint-Exupéry	X	X	X	X	
VAUBÉCOURT - Émilie du Châtelet	X (1)	X	X		
VAUCOULEURS - Les Cuvelles	X	X	X		X
VERDUN - Maurice Barrès	Espagnol	X	X	X	
VERDUN - Buvignier	Allemand ou Italien	X	X	X	X

Établissement	Spécialités
ANCEMONT - Louis de Broglie	LCA(1) -
ANCERVILLE - Émilie Carles	LCA - JSP(2)
BAR-LE-DUC - Raymond Poincaré	LCA
BAR-LE-DUC - Jacques Prévert	LCA
BAR-LE-DUC - André Theuriot	LCA - CHAT(3)
BOULIGNY - Pierre et Marie Curie	LCA
CLERMONT-EN-ARGONNE - De l'Argonne	LCA
COMMERCY - Les Tilleuls	LCA
DAMVILLERS - Jules Bastien Lepage	LCA
ÉTAIN - Louise Michel	LCA
FRESNES-EN-WOEVRE - Louis Pergaud	LCA
GONDRECOURT-LE-CHÂTEAU - Val D'Ornois	LCA
LIGNY-EN-BARROIS - Robert Aubry	LCA
MONTMEDY - Jean D'Allamont	LCA - JSP
REVIGNY-SUR-ORNAIN - Jean Moulin	LCA (et Grec)
SAINT-MIHIEL - Les Avrils	LCA
STENAY - Alfred Kastler	LCA - JSP
THIERVILLE-SUR-MEUSE - Saint-Exupéry	LCA - LCE(4)
VAUBÉCOURT - Émilie du Châtelet	LCA
VAUCOULEURS - Les Cuvelles	LCA
VERDUN - Maurice Barrès	LCA
VERDUN - Buvignier	LCA

Établissement	Enseignements de spécialités rares	Options
BAR-LE-DUC - Raymond Poincaré	- Numérique et Sciences de l'informatique - Sciences de l'ingénieur - Arts - LLCE(*) monde contemporain (anglais)	Arts plastiques, EPS, Grec, Latin, Musique, Théâtre
COMMERCY - Henri Vogt	Sciences de l'ingénieur	EPS, Italien, Latin, Théâtre
STENAY - Alfred Kastler	Arts	Théâtre, Italien, EPS
VERDUN - Jean-Auguste Margueritte	- Numérique et Sciences de l'informatique - Sciences de l'ingénieur	EPS, Italien, Latin, Théâtre



(1) LCA : Langues et Cultures de l'Antiquité (Latin) ; (2) JSP : Option Jeunes Sapeurs-Pompiers ; (3) CHAT : Classe Horaires Aménagés Théâtre ; (4) LCE : Langues et Cultures Européennes



### Mieux orienter les élèves au collège et au lycée

L'ambition est de :

- permettre à chaque élève de faire des choix éclairés de parcours de formation,
- donner une information fiable et transparente à chacun, quels que soient son origine sociale, son sexe ou son territoire d'origine,
- en particulier, proposer aux élèves une découverte progressive des métiers et des parcours, pour mieux choisir sa voie le moment venu,
- garantir une meilleure connaissance des secteurs en tension. Promouvoir les sciences et l'innovation. Le département de la Meuse agit en cohérence avec la stratégie académique articulée autour de 4 axes (partage des objectifs avec le conseil régional, déploiement des référents découverte des métiers, formation des acteurs de l'orientation, développement et renforcement des partenariats avec les professionnels).

Depuis septembre 2023, **tous les collèges meusiens sont engagés dans l'organisation de temps de découverte des métiers (DDM)**. Chaque collège dispose d'un référent DDM.

La formation sur le terrain permet d'agir avec efficacité. Ainsi, les référents DDM des collèges sont dotés de kits pédagogiques et de ressources permettant de répondre aux enjeux de la DDM. Les ressources évolutives et dynamiques sont produites en réponse aux besoins des référents qui agissent sur le territoire. 8 référents sur 22 ont participé à la journée académique de formation du 27 mars 2024. Les autres seront conviés à la session du mois de septembre.

L'application informatique DDM dédiée est en cours de déploiement dans les établissements.

Affectation Meuse – Rentrée 2025		
	2025	Ecart / 2024
6ème	1 605	-74
2nde générale et technologique	903	45
2nde professionnelle	493	-21
CAP	112	-5

## Les centres d'information et d'orientation (CIO)

Le CIO, service public, offre un accueil par des professionnels qualifiés dans l'accompagnement : les psychologues de l'Éducation Nationale. Il s'adresse à tous les publics, avec pour mission prioritaire l'accompagnement des personnes en situation de fragilité scolaire, sociale, économique, ...

Interface avec les partenaires institutionnels et socio-économiques du département, il constitue un observatoire des problématiques liées à l'orientation et aux parcours des élèves.

Les deux Centres d'Information et d'Orientation sont implantés à Bar-le-Duc et à Verdun. **Ils ont accueilli en 2023-2024 environ 3 000 bénéficiaires à Bar le Duc et 2 000 à Verdun.**

Le CIO reçoit :

- des groupes d'élèves, de jeunes ou d'adultes,
- les parents concernés par l'orientation et le parcours de leurs enfants,
- les équipes d'enseignants, - des adultes venant s'informer sur la VAE dans le cadre du Service Public Régional d'Orientation,
- des élèves allophones nouvellement arrivés pour un positionnement en vue d'une scolarisation,
- des jeunes et des adultes dans le cadre de l'éducation récurrente et du droit au retour en formation.

## POST BAC - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

### 3 Certificats de spécialisation (CS) :

#### Bar-le-Duc - LP Émile Zola :

- CS - Animation et gestion de projet dans le secteur sportif
- CS - Encadrement secteur sportif - option Activités physiques pour tous

#### Bar-le-Duc - LP Ligier Richier :

- CS - Technicien en soudage

### 9 Sections de technicien supérieur (STS) :

#### Bar-le-Duc - LGT Raymond Poincaré :

- STS - Services informatiques aux organisations - Option A (SISR)
- STS - Services informatiques aux organisations - Option B (SLAM)
- STS - Négociation et digitalisation de la relation clients
- STS - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique - Option A (inform. et réseaux)

#### Stenay - LPO Alfred Kastler :

- STS - Gestion de la PME

#### Verdun - LPO Jean-Auguste Margueritte :

- STS - Management commercial opérationnel
- STS - Conception et réalisation des Systèmes Automatiques
- STS - SP3S

*SIRS : solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux*

*SLAM : solutions logicielles et applications métiers*

*SP3S : services et prestations des secteurs sanitaire et social*



### Promotion de la santé en faveur des élèves

Le médecin conseiller technique départemental :

- Élabore les actions prioritaires définies au plan national et déclinées au plan départemental ;
- Anime et coordonne les équipes des médecins de l'éducation nationale et des secrétaires médico-scolaires
- Participe à l'adaptation et l'intégration des élèves handicapés (MDPH)
- Participe à la mise en place de l'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école
- Participe aux différentes commissions spécifiques de l'E.N.
- Contribue à la formation initiale et continue des médecins et des personnels de l'éducation nationale.
- Participe aux groupes de travail départementaux et favorise le partenariat avec les services de l'état (ARS veille sanitaire, campagne de vaccination...), les collectivités locales (CLS...), les associations.

Les médecins de l'éducation nationale sont chargés des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement des 1er et 2nd degrés de leur secteur d'intervention. Ils exercent dans un centre médico-scolaire.

**Ils contribuent au bien-être et à la réussite des élèves par leur expertise médicale en matière de besoins éducatifs particuliers (PAI, PAP, PPS, troubles des apprentissages), en santé mentale, et en promotion de la santé (conseil technique en éducation à la santé, environnement et formation, études épidémiologiques) et actions spécifiques (maladies transmissibles, événement grave).**

PAI : projet d'accueil individualisé

PAP : plan d'accompagnement personnalisé

PPS : projet personnalisé de scolarisation

### Accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital et à l'école (APADhe)

L'accompagnement pédagogique (à domicile, à l'hôpital ou à l'école) fonctionne en partenariat avec l'association départementale des PEP 55 (Pupilles de l'Enseignement Public de la Meuse).

**Publics concernés :** tout élève pour raison de santé physique ou psychique (dont les accidents, maternité), dès lors que sa scolarité risque d'être interrompue pour une période minimale de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires) ou, pour les maladies évoluant sur une longue période, trois semaines discontinues.

**Missions :** garantir à l'enfant ou l'adolescent, empêché pour raison de santé, la poursuite de sa scolarité dans son lieu de vie, à domicile, à l'école, en établissement de santé ou dans un lieu public de proximité.



Les responsables légaux font la demande à l'aide du formulaire et fournissent les documents nécessaires à l'étude du dossier sous pli confidentiel auprès du :

Médecin conseiller technique de préférence par courriel : [ce.psfe55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.psfe55@ac-nancy-metz.fr) ou par courrier :

**D.S.D.E.N de la Meuse—Service PSFE**  
*A l'attention du Médecin conseiller technique*  
 11 rue Jeanne d'Arc  
 55013 BAR-LE-DUC

### L'Infirmier(e) conseiller(e) technique, responsable départemental

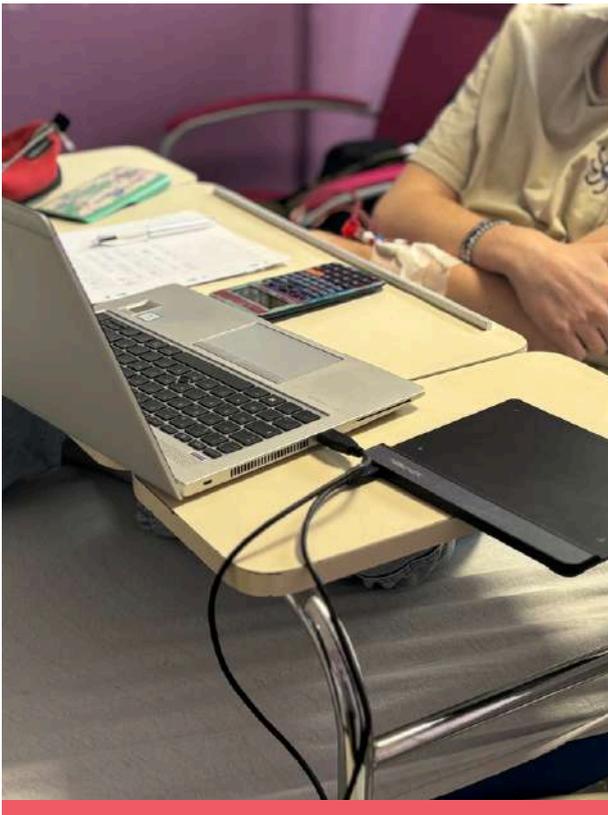
L'infirmier(e) conseiller(e) technique, responsable départemental contribue à la politique de santé du territoire afin de déterminer les actions prioritaires en prenant en compte les besoins du terrain :

- il représente l'IA-DASEN dans les différentes instances de la santé ;
- il donne un avis technique sur les habilitations sollicitées par les associations départementales ou locales souhaitant intervenir en milieu scolaire.

### Les Infirmières de l'Éducation nationale

Les infirmières de l'Éducation nationale contribuent à la réussite des élèves en les accompagnant et en détectant précocement leurs besoins liés à la santé physique ou psychique.

Les 29 infirmières du département participent au suivi des problèmes de santé complexes ou chroniques en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.



### Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)

Le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE) a pour mission d'apporter écoute, conseil et soutien aux élèves, afin de favoriser leur réussite individuelle et sociale. Les assistants de service social jouent un rôle crucial pour faire de l'école un lieu de vie, en facilitant l'insertion sociale et scolaire des élèves, en prévenant les mauvais traitements, la maltraitance et les conduites à risque. Dans le département de la Meuse, une équipe de 10 assistants de service social, sous l'autorité du Conseiller Technique de Service Social Départemental (CTSS-D), intervient principalement dans les collèges et les lycées.

Le CTSS-D est l'interlocuteur privilégié de la CRIP55 (cellule de recueil des informations préoccupantes) et assure la gestion de la remontée des informations préoccupantes pour l'ensemble des établissements du département — écoles, collèges et lycées. Avec son équipe, il apporte soutien et conseils à l'ensemble des personnels afin de faciliter le recueil de la parole des élèves, la prise en compte des vulnérabilités familiales, ainsi que des situations de violences et de maltraitements intrafamiliales, dans une démarche éthique et responsable.

Les assistants sociaux répondent aux diverses situations sociales rencontrées par les élèves. Le service s'adapte aux besoins des établissements scolaires ainsi qu'à la spécificité d'une intervention en milieu rural, sur des territoires diffus. Ils veillent à l'accès aux droits pour les élèves et leurs familles, à la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, à la prévention et à la protection des mineurs en danger ou à risque, ainsi qu'à l'inclusion scolaire. Leur intervention s'inscrit dans un maillage partenarial réunissant les services sociaux et éducatifs.

Le CTSS-D intervient également dans la gestion des dossiers prioritaires, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques départementales de prévention liées à l'enfance, notamment en matière de protection de l'enfance, de prévention de la délinquance et de lutte contre le harcèlement scolaire, au sein des instances départementales et préfectorales.

## Chiffres d'ensemble 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés

**23 891 élèves attendus (- 641/2024)**

**1er degré (de la Maternelle au CM2)**  
 138 Écoles  
 650 Classes  
 963 emplois de professeurs des écoles  
 12 815 élèves attendus (- 476 par rapport au constat de la rentrée 2024)

**2nd degré (ensemble - collèges et lycées)**  
 30 Établissements publics locaux d'enseignement  
 1002 emplois de professeurs  
 11 076 élèves attendus (- 165 par rapport au constat de la rentrée 2024)

## Chiffres détaillés du 2<sup>nd</sup> degré

**2nd degré - collèges (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)**  
**22 collèges**  
**544 emplois de professeurs**  
**6 955 élèves attendus dont 222 SEGPA**

**2nd degré – lycées (de la 2<sup>nd</sup>e à la terminale)**

**Lycées professionnels**  
 4 lycées  
 223 emplois de professeurs  
 1 610 élèves attendus

**Lycées d'enseignement général ou polyvalent**  
 4 lycées  
 235 emplois de professeurs  
 2 511 élèves attendus

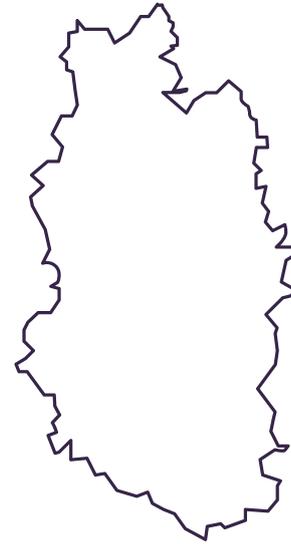
## LES CIRCONSCRIPTIONS DU 1ER DEGRÉ

### Écoles et circonscriptions en 2025

#### La Circonscription

La circonscription constitue un échelon territorial d'animation et de gestion essentiel pour la conduite par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, de la politique éducative dans le département. L'inspecteur de circonscription de l'éducation nationale constitue le niveau d'encadrement pédagogique et administratif le plus proche des écoles et de ses enseignants.

Il y a **4 circonscriptions dans la Meuse** : Bar-le-Duc, Verdun, Commercy et Stenay.



#### Bar-le-Duc

La circonscription de Bar-le-Duc compte 71 communes dont 43 n'ont pas d'école. Elle se caractérise par une concentration sur le chef-lieu Bar-le-Duc et trois communes de moyenne importance, Revigny-sur-Ornain, Ligny-en-Barrois et Ancerville. En 2025, les 38 écoles de la circonscription attendent 3 118 élèves répartis dans 159 classes.

#### Verdun

La circonscription de Verdun occupe une situation géographique centrale dans le département. La circonscription se compose de 120 communes dont 29 ont une ou plusieurs écoles maternelles, élémentaires ou primaires. En 2025, les 40 écoles de la circonscription attendent 3 476 élèves répartis dans 176 classes.

#### Commercy

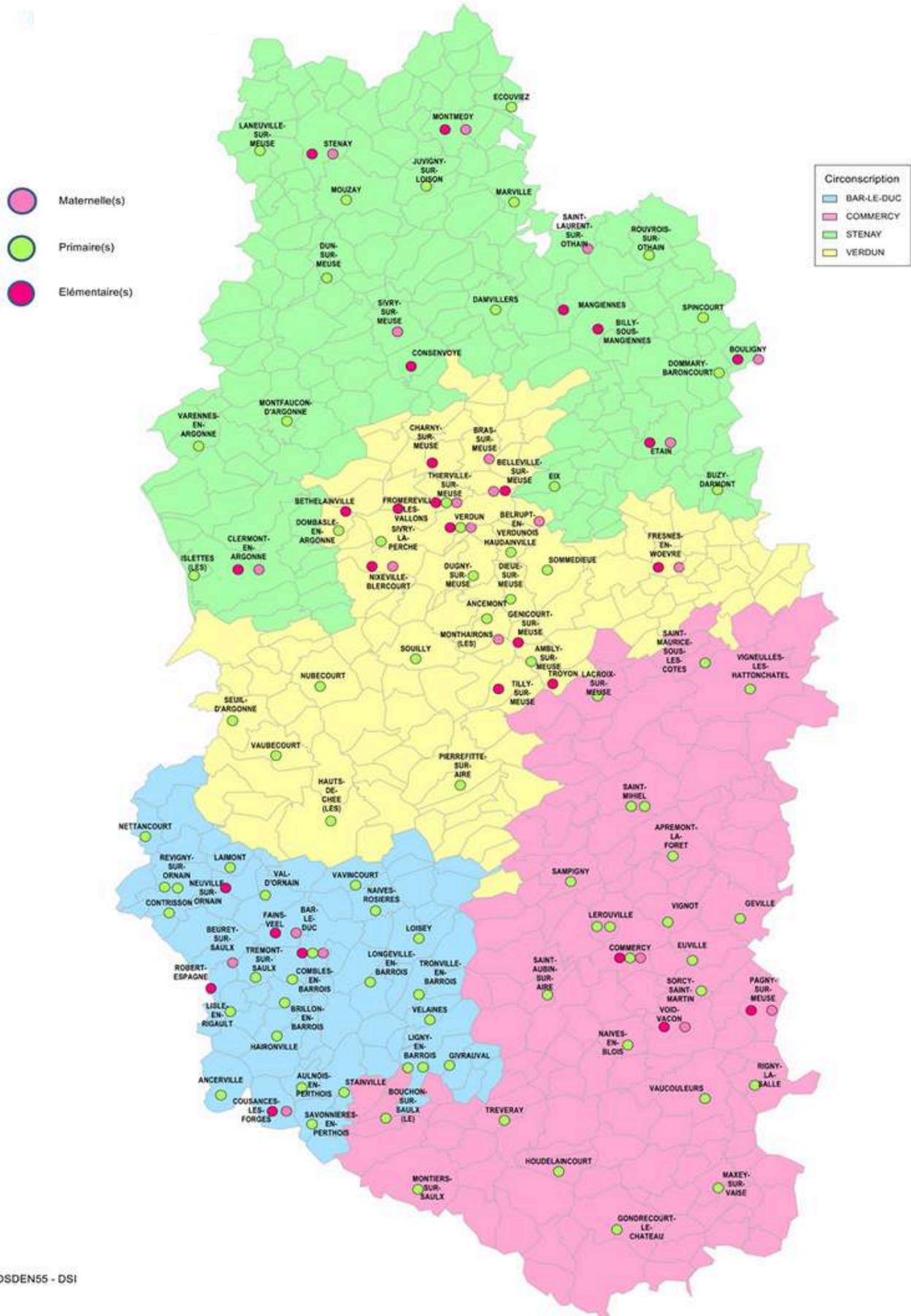
La circonscription de Commercy est géographiquement étendue du sud à l'est du département de la Meuse. 5 communes dépassent les 1 000 habitants : Commercy, Saint-Mihiel, Vigneulles-Lès-Hattonchâtel, Vaucouleurs et Gondrecourt-le-Château.

En 2025, les 30 écoles de la circonscription attendent 3 270 élèves répartis dans 162 classes.

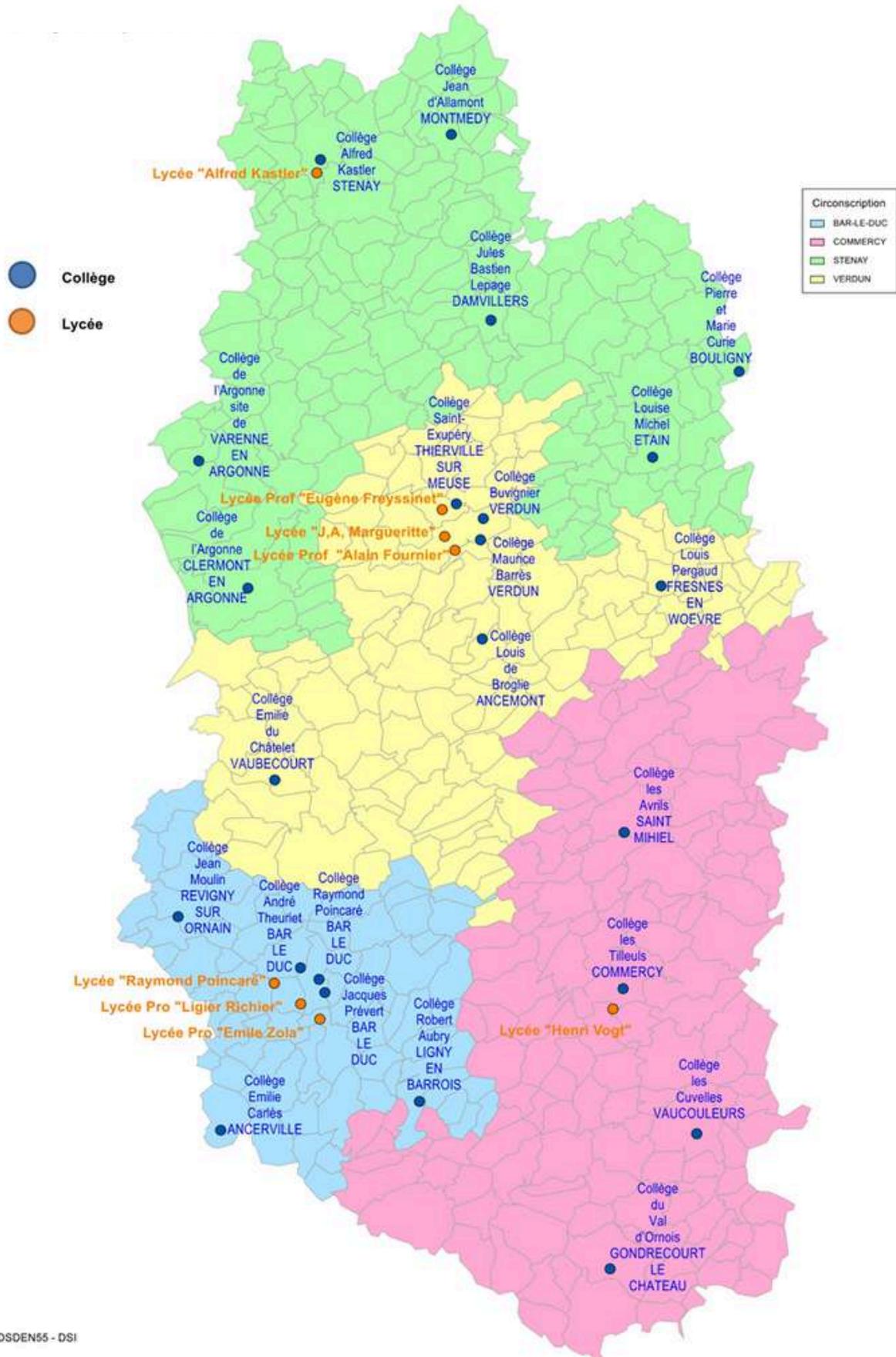
#### Stenay

La circonscription de Stenay constitue la partie nord du département. Elle se caractérise par sa ruralité et le nombre très élevé d'élèves prenant les transports scolaires (près de 80 %). C'est aussi une zone frontalière où les familles travaillent souvent à des distances importantes de leur domicile. En 2025, les 30 écoles de la circonscription attendent 2 951 élèves répartis dans 153 classes.

## ÉCOLES ET CIRCONSCRIPTIONS EN 2025



## COLLÈGES ET LYCÉES EN 2025



Académie de Nancy-Metz						
	2024			2025		
	Présents	Admis	% de réussite	Présents	Admis	% de réussite
3ème de collège	23 217	20 120	86,7	23 340	20 080	86
3ème Professionnelle	2 892	2 233	77,2	3 055	2 230	73
<b>Total</b>	<b>26 109</b>	<b>22 353</b>	<b>85,6</b>	<b>26 395</b>	<b>22 310</b>	<b>84,5</b>

Département de la Meuse						
	2024			2025		
	Présents	Admis	% de réussite	Présents	Admis	% de réussite
3ème de collège	1 642	1 399	85,2	1 707	1 470	86,1
3ème Professionnelle	329	250	76	373	278	74,5
<b>Total</b>	<b>1 971</b>	<b>1 649</b>	<b>83,7</b>	<b>2 080</b>	<b>1 748</b>	<b>84</b>

Session 2025 – résultats du baccalauréat						
	Académie Nancy-Metz			Département de la Meuse		
	Présents	Admis	% de réussite	Présents	Admis	% de réussite
Bac général	11 177	10 835	96,9	630	614	97,5
Bac technologique	4 472	4 209	94,1	338	318	94,1
<b>Total</b>	<b>15 649</b>	<b>15 044</b>	<b>96,1</b>	<b>968</b>	<b>932</b>	<b>96,3</b>





**ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale  
de Meuse**

**Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Meuse**  
11 rue Jeanne d'Arc  
B.P. 20564  
55013 BAR LE DUC Cedex  
Téléphone : 03 29 76 63 63  
Adresse courriel : [dSDen55-accueil@ac-nancy-metz.fr](mailto:dSDen55-accueil@ac-nancy-metz.fr)